



Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

29.188/K/II/PN

Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 5 mars 1998, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte introduite contre le fait que lors de la conférence de presse, organisée le 18 avril 1997 en la salle des mariages de la maison communale de Woluwe-Saint-Pierre, à l'occasion du centenaire de l'avenue de Tervuren, vous ne vous êtes exprimé qu'en français.

Vous avez fait savoir à la CPCL que vous aviez convenu avec monsieur François-Xavier de Donnée, bourgmestre de Bruxelles, et avec monsieur Jacques Vandenhoute, bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre, que vous vous adresseriez aux invités en français, étant donné que monsieur de Donnée s'adresserait à eux dans les deux langues nationales.

Aux termes de l'article 18 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC), les services locaux de Bruxelles-Capitale emploient le français et le néerlandais pour les avis et communications qu'ils adressent au public.

La CPCL estime qu'une conférence de presse doit être considérée comme un ensemble. Elle doit se tenir en français et en néerlandais, étant entendu qu'il y a lieu de tendre à la réalisation d'un équilibre au niveau de l'emploi des langues.

Partant, il vous était loisible de vous adresser aux invités uniquement en français, pour autant que le français et le néerlandais aient été utilisés proportionnellement pour l'ensemble des communications faites aux invités par vous-même et par messieurs de Donnée et Vandenhoute.

Il ne ressort pas du dossier qu'il y ait eu un déséquilibre entre les deux langues lors de la conférence de presse, prise dans son ensemble.

La CPCL estime que la plainte est recevable mais non fondée.

Le présent avis est notifié à monsieur J. Vande Lanotte, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the president.